

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
 La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
 05 55 67 62 47

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 4/2026

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

Du syndicat de communes

Nombre de membres**BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE**

Membres	04
Présents	04
Représentés	00
Votants	04
Exprimés	04
Pour	04
Contre	00

Séance du

09 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à 14 heures, les membres du comité syndical du syndicat de communes « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain **BUJADOUX**, M. Jean-Pierre **BONNAUD**, Mme Michèle **ALOUCHY**, Jean-Jacques **BIGOURET**
Suppléants :

Date de convocation : 04 mars 2026

Secrétaire de séance : Mme Michèle **ALOUCHY**

Affectation des résultats 2025

Après avoir examiné le compte administratif du budget principal, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Total	Solde des Restes à réaliser	Besoin de financement
Fonctionnement	+ 23.039,45 €	+ 13.453,16 €	+ 36.492,26 €		
Investissement	-50.588,42 €	+ 30.607,75 €	- 19.980,67 €	0.00 €	19 980.67 €

Le comité syndical décide d'affecter le résultat comme suit :

Fonctionnement :

- Compte 002 (recette) : 16 512.24 €

Investissement :

- Compte 001 (dépense) : - 19 980.67 €
 - Compte 1068 (recette) : 19 980.67 €

Le Président,
 Alain **BUJADOUX**

La secrétaire,